



Adresser toute correspondance au secrétaire

Chantal REGNAULT

75, rue Gabriel Péri

95270 Saint-Martin-du-Tertre

E-Mail : contact@chateausmt.com

V/Réf :

N/Réf : CR /08

Objet :

Membres d'honneur :

Jean-Christophe ORTICONI

Marquis de Massa

Emmanuel BESNARD-BERNADAC

Membres fondateurs :

Daniel BADUEL *Archiviste*

Emmanuel BESNARD-BERNADAC

Président d'honneur de l'UNSFA

Président d'honneur de l'ASCF

Michel DEVERNE

Sculpteur

Véronique FERRE

Retraitée

Liliane PERRIN

Retraitée

Louis PERRIN

Retraité

Jean-Pierre WEBER

Architecte DPLG

Président fondateur :

Jean-Pierre WEBER

Past Président :

Cédric RABEYROLLE-DESTAILLEUR

Président (2008-2009):

Olivier VALMIER

6, rue de Viarmes

95270 Saint-Martin-du-Tertre

Secrétaire :

Chantal REGNAULT

75, rue Gabriel Péri

95270 Saint-Martin-du-Tertre

Trésorier :

Liliane PERRIN

10 allée des Chèvrefeuilles

95570 BOUFFEMONT

Saint-Martin-du-Tertre, le 26 juin 2010

Cher adhérent

Nous vous prions de trouver ci-joint le procès verbal de l'Assemblée Générale du 10 avril 2010.

La fin de l'année 2009 nous avait donné beaucoup d'espoir quant à la volonté d'aboutir à une solution : la vente du château, et tout avait l'air d'être mis en œuvre. Las, depuis, rien de nouveau. Nous avons posé plusieurs questions à Madame la Directrice et nous attendons des réponses sur le devenir du domaine de Franconville aux bois

Nous organisons une visite conférence au château de Maisons Laffitte Le 16 octobre prochain.

Nous serons reçus à 14h30mn et nous sommes impatients à la perspective de connaître l'illustre parent du château de Franconville

Pour cette visite nous vous demandons une participation de 7 euros, le solde sera réglé par l'ASCF. Merci de nous répondre avec le coupon ci-dessous

La Secrétaire

Chantal Regnault

Pour le Bureau : Olivier Valmier- Président, Liliane Perrin – Trésorière
Chantal Regnault – secrétaire et Daniel Baduel - Historien

ASCF –

Visite du château de Maisons Laffitte le 16 octobre 2010

M _____

Nombre de personnes _____

7 euros X nbre de personnes = _____

Le nombre de places étant limité, nous vous demandons de répondre rapidement. A retourner à l'adresse qui suit